

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 juillet 2019 portant création du Diplôme Universitaire RHINOPLASTIE ESTHETIQUE ET FONCTIONNELLE modifié par l'arrêté du 07 juillet 2020,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire RHINOPLASTIE ESTHETIQUE ET FONCTIONNELLE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BERTOLUS Chloé (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Thomas SCHOUMAN (PU-PH)
Docteur Jean-Baptiste CARUHEL (Attaché)
Docteur Jean-Brice DURON (Privé)
Docteur Paul MOULIN (Attaché)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU